



Inscription au transport scolaire

Rentrée 2022/2023

Pour les élèves des écoles primaires et maternelles de :

Baud / Guénin / La Chapelle-Neuve / Melrand / Plumélieu-Bieuzy / Saint-Barthélemy

Date limite de retour du dossier le 15 juin 2022

LES DÉMARCHES À EFFECTUER (pour une 1ère inscription) :

A NOTER : Les élèves déjà inscrits en 2021/2022 recevront leur fiche de réinscription à domicile par voie postale.

Vous inscrivez votre enfant au transport scolaire pour la 1ère fois :

- Complétez le formulaire en ligne sur notre site internet www.baudcommunaute.bzh - rubrique "Vos démarches"

ou

- Retirez la fiche d'inscription en version papier à Baud Communauté ou en mairie et nous la retourner par courrier ou mail (adresses ci-dessous).

INFORMATIONS :

LA CARTE DE CAR : vous recevrez le titre de transport de votre enfant à domicile avant la rentrée.

LES HORAIRES DES CARS : les horaires prévisionnels de la rentrée de septembre 2022 seront consultables sur notre site internet fin août.

Nous contacter :



Baud Communauté
4 Chemin de Kermarec - CS70035
56150 BAUD



tscol@baudcom.bzh



02.97.39.17.09



Les demandes d'arrêts :

Toute demande de création d'arrêt doit être effectuée **avant le 15 juin**. Au-delà, les demandes ne pourront être étudiées qu'à partir de mi-septembre.

Consultez les circuits qui sont en ligne sur notre site avec les arrêts existants en 2021/2022. S'il n'y a pas d'arrêt proche de chez vous (moins de 500 mètres), vous pouvez effectuer une demande de création d'arrêt en complétant le formulaire dédié sur www.baud-communaute.bzh et le joindre à la fiche d'inscription.

Les tarifs 2022/2023 :

TARIFS ANNUELS	1er enfant :	120€	Joindre les justificatifs d'inscriptions au transport breizhgo 2022 / 2023 (copie des cartes de car)
	2e enfant :	120€	
	3e enfant :	50€ (tarif réduit)	
	4e enfant et + :	Gratuité	
OUVERTURE AU PUBLIC			Élèves non subventionnés
Carnet 10 voyages	15€		
Abonnement mensuel	25€		
Abonnement annuel	250€		
Pénalités de retard d'inscription	30€		En application du règlement Régional

Les modalités de paiement :

AVIS DE SOMMES A PAYER : Dans le courant du 1er trimestre scolaire (septembre à décembre), vous recevrez un avis de sommes à payer du trésor public de Pontivy.

Le paiement du titre de transport de votre enfant est un forfait annuel ; il s'effectue en une seule fois et n'est pas remboursable si l'élève ne prend plus le car en cours d'année.

RÉDUCTION : Afin de bénéficier des réductions pour le transport du 3e enfant ou la gratuité pour le 4e enfant et +, n'oubliez pas de joindre la copie des titres de transports 2022/2023 (ou l'accusé réception des inscriptions de vos enfants scolarisés dans les collèges et lycées).

INFORMATION : Pour des élèves du secondaire (collégiens et lycéens)

Le transport des élèves du secondaire est géré par la Région Bretagne. Renseignements et inscriptions sur leur site internet www.breizhgo.bzh.

Région Bretagne
Direction des transports et des mobilités
Antenne de Vannes
10 rue St Tropez – 56000 VANNES
Tel : 02 99 300 300

